

Le 3 février 2018



DOMAINE DE DEVA L'activité prise en otage

Le 27 décembre 2017, la province a été destinataire d'un courrier l'informant de la constitution en cours du « collectif Gouaro » regroupant plusieurs associations et structures locales. Ce courrier, dont les signataires n'étaient pas identifiés, et qui ne précisait pas de contact pour lui répondre, mentionnait un certain nombre de requêtes touchant à des sujets très variés, et des doléances parfois contradictoires.

La province sud est bien consciente que le projet Deva, par son cadre naturel et son histoire uniques, sa structuration innovante qui intègre la population locale dans sa diversité (Mairie, GDPL Mwe Ara, SPBD) et par son ambition de rééquilibrage économique du nord de la province, est un sujet sensible, qui suscite de grandes attentes et véhicule de nombreuses passions.

Dès son origine, de longues concertations ont été nécessaires pour aboutir, en 2008, à la signature d'un protocole fondateur du projet Deva, entre la province, la commune de Bourail et le GDPL Mwe Ara, lequel regroupe les clans légitimes reconnus par les autorités coutumières. Aujourd'hui, comme hier et demain, l'écoute et la communication sont indispensables pour traduire concrètement ce protocole et continuer de faire avancer le Domaine de Deva, avec et pour la population bouraillaise.

C'est dans cette logique que le président de la province, comme annoncé en séance publique de l'assemblée du 29 décembre 2017, a confirmé, par courrier du 16 janvier, et par mail du 2 février aux différentes associations et structures mentionnées dans le courrier du collectif Gouaro, qu'une réunion serait organisée pour rappeler les fondements du projet Deva, et échanger sur ses actualités et perspectives. Cette réunion se tiendra au retour du Président de la province Sud sur le territoire, le 15 février 2018 à 8h30 à la Maison de Deva.

En dépit de ces appels au dialogue, la province constate depuis ce matin que l'accès au Domaine de Deva est bloqué par différents organismes, avec détérioration de matériel de chantier. Les diverses revendications exprimées ne justifient pas que les activités économiques, les employés et les visiteurs du Domaine soient pris en otage. La province a donc engagé les démarches judiciaires pour que l'Etat rétablisse et garantisse la libre circulation des personnes sur la voie publique, et se réserve le droit de porter plainte pour réclamer des dommages et intérêts aux personnes identifiées comme responsables du blocage.

